



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

ADMINISTRATION SUPERIEURE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

N° 04 / SRH / 2017

Mata'Utu, le

07 AVR. 2017

NOTE
à l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service

Objet : Autorisations d'absences exceptionnelles pour l'année 2017

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une autorisation d'absence exceptionnelle est accordée à l'ensemble des agents des services du Territoire pour les jours suivants :

- ◆ Le vendredi 26 mai 2017 (lendemain de la fête de l'Ascension) ;
- ◆ Le vendredi 30 juin 2017 (lendemain de la fête de St Pierre et Paul) ;
- ◆ le lundi 14 août 2017 (veille de la fête de l'Assomption).

Une autorisation d'absence exceptionnelle sera également accordée à l'occasion du Vendredi Saint, le 14 avril 2017 à partir de 12 h.

Toutefois, je vous demande de prévoir une permanence dans les services où cela est nécessaire. Les agents qui sont tenus par le service ont droit à une récupération.



Le Préfet, Administrateur Supérieur
des Iles Wallis et Futuna

Jean-François TRFFEL